

32. Dans l'année qui vient, nos gouvernements entendent promouvoir une meilleure coordination de la réaction internationale aux urgences épidémiologiques, encourager la constitution d'un réseau mondial de surveillance à partir des dispositifs existant déjà à l'échelle nationale ou régionale, et contribuer au renforcement des capacités en matière de santé publique pour assurer la prévention, le dépistage et le traitement des maladies infectieuses dans le monde, notamment par le déploiement d'efforts concernant l'utilisation des fonds régionaux de vaccins essentiels ainsi que les moyens thérapeutiques, diagnostiques et autres. Pour cela, il sera indispensable de renforcer et de relier entre elles les activités en cours dans chacun de nos pays, en incluant les pays en développement, et dans d'autres instances, tout particulièrement l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Nous soutenons les efforts déployés par l'OMS ainsi que les récentes résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé portant sur la qualité des produits biologiques et pharmaceutiques.
33. Prévenir la transmission de l'infection par le VIH et le développement du SIDA, c'est là un urgent impératif de santé publique dans le monde. Certes, nous devons continuer de rechercher d'autres méthodes de prévention et de traitement, mais, à long terme, c'est la mise au point d'un vaccin sûr et efficace contre le SIDA qui offre les meilleures chances d'enrayer la progression de cette maladie et d'éliminer finalement la menace qu'elle représente. Nous travaillerons à fournir les ressources nécessaires à l'accélération des recherches pour trouver un vaccin anti-SIDA et, ensemble, nous renforcerons les activités internationales de coopération scientifique. Il est essentiel que s'établisse une coopération entre scientifiques et gouvernements des pays développés et en développement, ainsi qu'avec les organismes internationaux. Nous appelons les autres États à joindre leurs efforts aux nôtres dans cette entreprise.
34. Le Programme conjoint des Nations Unies sur le SIDA (ONUSIDA) doit contribuer à accroître la portée et la qualité de la réaction au SIDA. Ensemble et en collaboration avec d'autres, nous ferons en sorte qu'il dispose des ressources voulues pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

SÛRETÉ NUCLÉAIRE

35. Nous réaffirmons l'engagement pris au Sommet de Moscou de 1996 sur la sûreté et la sécurité nucléaires d'accorder la priorité absolue à la sûreté dans notre utilisation de l'énergie nucléaire. Nous notons que d'autres progrès substantiels demeurent nécessaires dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants, notamment en ce qui concerne le renforcement des autorités réglementaires, l'accroissement de la sûreté des réacteurs et l'amélioration du comportement en matière de sûreté. Nous estimons que de nouveaux efforts conjoints à cette fin constituent une priorité majeure. À cet égard, nous attachons la plus grande importance à la mise en oeuvre intégrale des accords concernant le Compte de la sécurité nucléaire.